



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/12/Corr.1
9 avril 008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-quatrième réunion
Montréal, 7 – 11 avril 2008

Corrigendum

**RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION DE LA GESTION, DE LA SURVEILLANCE ET DE LA
VÉRIFICATION DES PLANS NATIONAUX D'ÉLIMINATION DANS LES PAYS NON
CLASSÉS COMME AYANT UN FAIBLE VOLUME DE CONSOMMATION**

Le présent document a pour objet de :

- **Remplacer** la dernière phrase du paragraphe 27 par la suivante :

« Les pays sans comités directeurs ont signalé qu'ils avaient des groupes consultatifs composés des différentes parties prenantes. Par exemple, l'Argentine a créé le GRUCO-CFC, un organe consultatif qui donne des conseils et des recommandations à l'OPROZ (Bureau du programme d'ozone) sur des questions relatives à la mise en œuvre du programme de pays et du plan national d'élimination. ».

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.